

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

COMMUNE DE SAINT VIAUD

Par arrêté préfectoral n° 2020/ICPE/186 en date du 16 juillet 2020, une consultation du public est prévue à la mairie de Saint-Viaud, pendant une période de quatre semaines du mardi 1^{er} au mardi 29 septembre 2020 inclus, portant sur la demande présentée par l'EARL A BON PORC en vue de l'extension de l'élevage de porcs qu'elle exploite à Saint-Viaud au lieu dit La Pordais.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du lundi 17 août 2020, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Viaud, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de Saint-Viaud, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.